

BUDGET PRIMITIF 2018

NOTE DE SYNTHÈSE

Une fois de plus le budget communal est réalisé dans un contexte financier particulier lié aux contraintes imposées par l'Etat. Après une perte de dotations de 2013 à 2017 de 10 milliards d'euros, l'Etat veut réduire les dépenses des collectivités de 13 milliards par l'encadrement de l'augmentation des dépenses de fonctionnement afin de limiter l'endettement des communes. Ces règles sont fixées dans la loi de programmation 2018-2022.

La loi de finances 2018 prévoit quant à elle, la réforme de la taxe d'habitation avec une première phase pour 2018 exonérant environ 80 % des ménages de 30 % de leur taxe d'habitation.

Pour construire le budget 2018, nous n'avons toujours qu'une connaissance partielle des recettes. En effet, la Direction des Finances Publiques nous a communiqué les bases fiscales prévisionnelles de l'année mais nous n'avons pas connaissance des différentes dotations de l'Etat. Aussi, celles-ci sont reprises sur des bases 2017 ou des estimations 2018.

Malgré cela, le budget se veut maîtrisé et tourné vers les demandes et besoins des Vieux-Condéens et Vieux-Condéennes. IL permet de maintenir des services, des équipements, de la cohésion et de la solidarité des plus jeunes aux aînés et de garder une dynamique d'investissement : Haltes garderies, Accueils de loisirs, écoles, soutien aux associations, équipements sportifs, participation aux services du CCAS, entretien des routes, création de parkings, reconstruction d'une école, installation d'un second pôle de restauration, poursuite du Programme Nationale de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés sur la zone Dervaux/Gambetta et l'entrée de ville rue Bélurier, réalisation d'un cimetière paysager.

Tout cela sans aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.

Les recettes de Fonctionnement

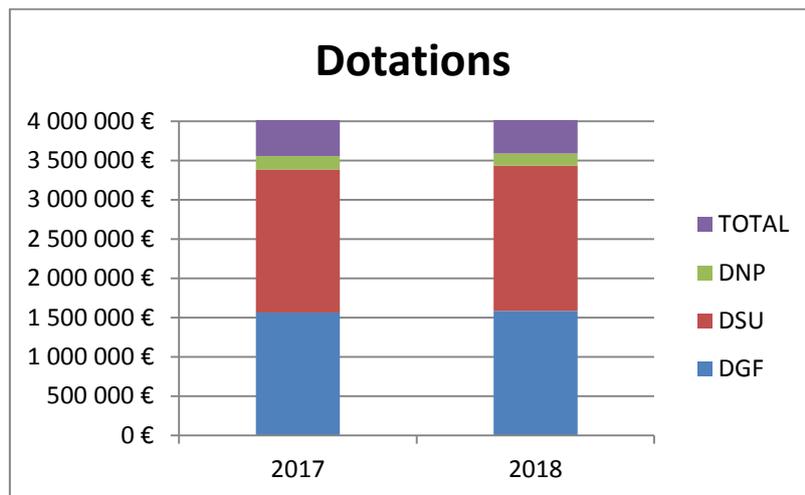
Les dotations

DGF (Dotation globale de fonctionnement) : 1 584 648 € soit une augmentation prévisionnelle de 19 600 € par rapport à prévision budgétaire 2017. Cette augmentation est liée à l'augmentation de la population au 1^{er} janvier 2018 qui est passée à 10 284 habitants.

DSU (Dotation de solidarité urbaine) : 1 850 000 € soit une augmentation espérée de 28 506 € par rapport à 2017 dans la mesure où l'enveloppe globale de cette dotation doit être augmentée.

DSR (Dotation de solidarité rurale) : Cette dotation ne concerne que les communes de moins de 10 000 habitants. La commune n'a donc été éligible qu'une seule année.

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : 155 000 € soit une diminution prévisionnelle de 13 669 € puisque l'enveloppe globale doit diminuer.



La fiscalité directe

Produit attendu des Taxes foncières et d'habitation : 4 560 369 €

Les compensations TH et TF : 366 773 €

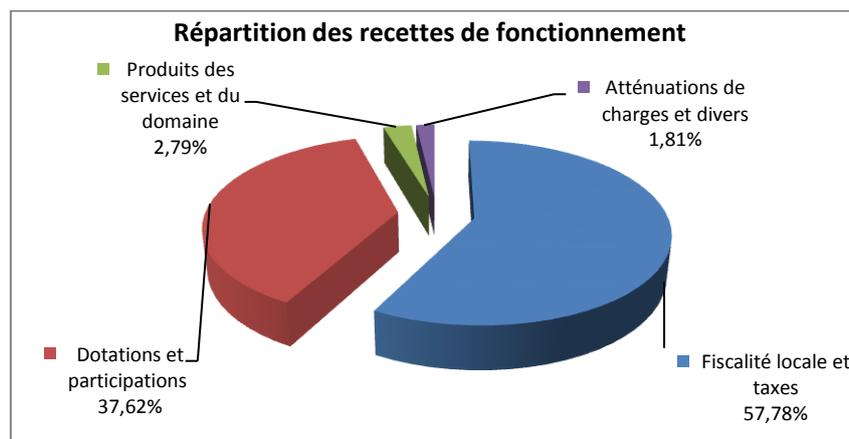
La fiscalité reversée :

Fonds de péréquation, attribution de compensation, dotation de solidarité communautaire

Les montants sont identiques à 2017

Les autres recettes :

D'origine et d'organismes divers (CAF – états – particuliers– taxes), elles sont plus volatiles
Il est à noter que le financement des contrats aidés est en baisse sur 2018



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses courantes (chap 011):

Les dépenses courantes augmentent de 12,50 %.

Les postes les plus importants concernent les dépenses de chauffage, d'électricité, de petit matériel, d'entretien de l'éclairage public, de restauration scolaire, de transports collectifs (restauration scolaire, écoles) et d'organisation d'évènements locaux.

Les dépenses de personnel (chap 012) :

Les dépenses de personnel augmentent de 0,77 % par rapport au BP 2017 et représentent 54% des dépenses de fonctionnement.

Il n'y a aucune augmentation prévue du point d'indice et peu de départs en retraite.

Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :

Elles représentent 14 % des dépenses réelles de fonctionnement

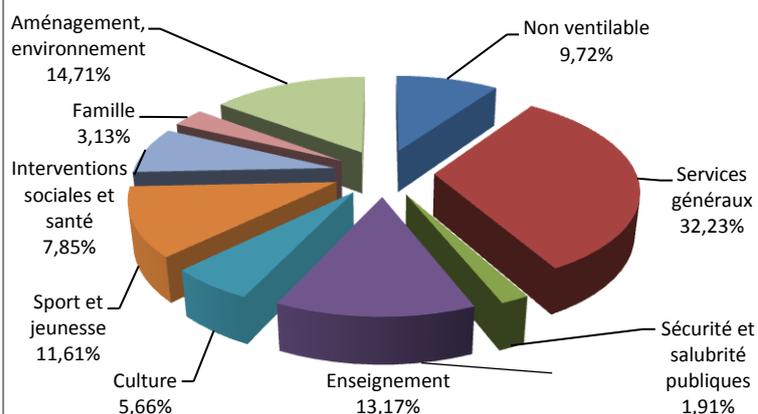
Elles sont essentiellement constituées des participations intercommunales (pour l'assainissement : SIAV et la distribution de l'eau : Syndicat des eaux du valenciennois), des subventions aux associations.

Les subventions aux associations sont maintenues en 2018 au même niveau que 2017. La diminution globale du compte « 6574 versements aux associations » provient de la reprise par Valenciennes Métropole du versement de la subvention à l'association « Le Boulon » (68 400 € en 2017).

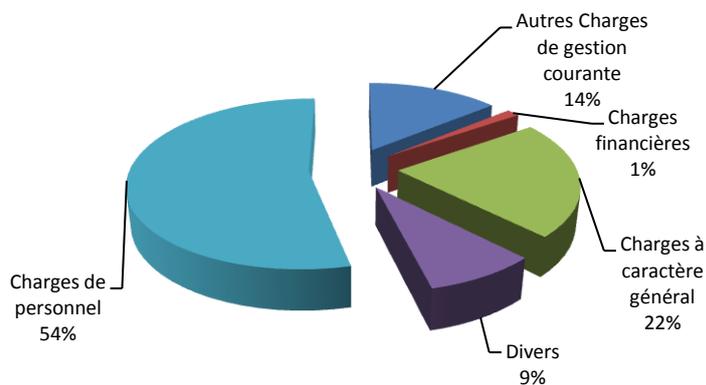
Les charges financières :

Concernent les intérêts d'emprunts et représentent 1,00 % des dépenses de fonctionnement

Répartition des dépenses par secteur



Répartition de l'ensemble des dépenses de la section de fonctionnement

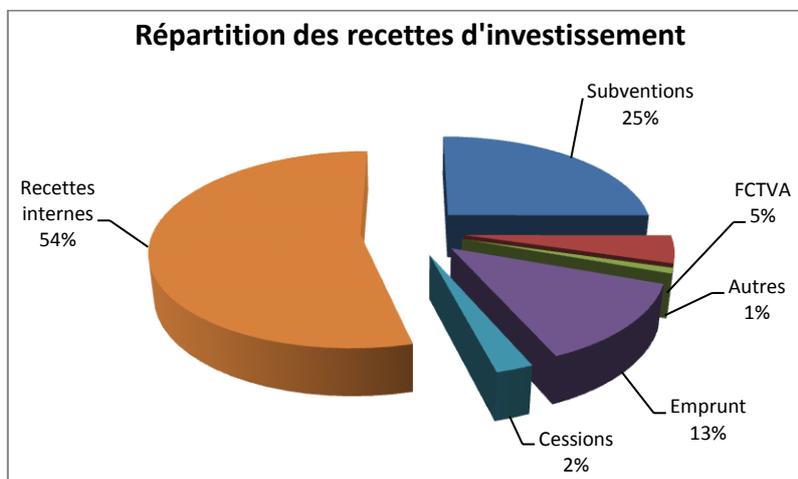


Les recettes d'investissement

54 % des recettes totales d'investissement proviennent de l'autofinancement.

L'emprunt prévisionnel 2018 est limité à 700 000 €. Une demande de subvention est déposée au titre de la dotation de soutien aux investissements locaux mais n'a pas été intégrée dans l'attente d'une réponse.

Le fonds de compensation de TVA représente 242 737€.



Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement (y compris les reports) sont en diminution de 8,80 % par rapport à 2017 et sont en grande partie autofinancées.

Un emprunt sera souscrit afin de financer notamment la 3^{ème} phase de l'éclairage public, la création de voiries et parking.

L'obligation de réaliser un plan pluriannuel d'investissement présenté dans le rapport sur les orientations budgétaires permet également de mieux programmer l'organisation et la répartition des dépenses d'investissement. Elles sont étalées sur plusieurs exercices (ex : la rénovation de l'éclairage public, de bâtiments publics (toitures du bureau de police, du presbytère et du local des fossoyeurs), les grands travaux dans le cadre du PNRQAD ainsi que la déconstruction/reconstruction du groupe scolaire G.GERMAY (Mt de Péruwelz).

Des dépenses de vidéo-protection et de sécurisation sont reconduites en 2018.

